IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE

CREATION AVEC ACTIVITE (SARL - EURL - SA - SAS...)

¥ DOCUMENTS A FOURNIR

- > Formulaire MO (Cerfa N°11680*06 ou N°13959*07) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- \succ Formulaire TNS (si gérant majoritaire) (Cerfa n° 11686*07) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- >Registre des bénéficiaires effectifs (M'BE) + chèque de 21,41 € à l'ordre du Greffe.
- > Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

> PIECES A FOURNIR

<u>Concernant le Gérant – Président – Personne</u> dirigeante

> Copie recto-verso de la Carte d'Identité ou passeport en cours de validité (pour les ressortissants des pays de l'espace économique européen, Suisse, Andorre, Monaco et San Marin).

ou extrait de naissance de moins de 3 mois.

ou copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➤ Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation (signée en original).

Concernant la société

> 1 original et 1 copie des statuts (l'enregistrement aux impôts n'est pas obligatoire sauf en cas d'apports d'actifs : fonds de commerce ou droit au bail...).

- > 2 attestations de dépôt du capital (1 original) (formalité à effectuer auprès de la banque avant la signature des statuts et l'enregistrement ou le même jour).
- > 2 procès-verbaux (1 original et 1 copie) de l'Assemblée Générale de nomination du gérant sauf si le gérant est nommé dans les statuts.
- > 2 exemplaires du Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution. *Pour les SAS(U) ne pas oublier de préciser les informations concernant le droit de vote.

Concernant le Siège Social

Si Création: (en 2 exemplaires)

Domiciliation

- > Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise et lettre recommandée avec accusé de réception informant le propriétaire de la domiciliation + attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- > Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- > Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- > Si exercice de l'activité dans les locaux d'habitation : autorisation d'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire au nom de la société + taxe foncière (recto-verso).
- > Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité au nom de la société.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr



Tél.: 04 67 72 72 00

IMMATRICULATION AU REPERTOIRE DES METIERS ET REGISTRE DU COMMERCE (suite)

Si Reprise: (en 2 exemplaires)

- >Si cession de fonds : acte de cession enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).
- ➤ Si location gérance : contrat de location gérance enregistré aux impôts et Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).
- ➤ Si donation : acte de donation et Journal Annonces Légales (ou attestation de parution).
- ➤ Si apport : contrat d'apport et Journal Annonces Légales (ou attestation de parution).

<u>Cas Particulier</u>: SA ou SAS(U)

- ➤ 2 exemplaires de la liste des souscripteurs avec nombre d'actions souscrites et sommes.
- Extrait de l'acte de naissance des administrateurs de la SA.
- > Justification de l'inscription du Commissaire aux comptes sur la liste.
- > Déclaration de non condamnation des administrateurs (signée en original).

Cas particulier: SNC

> Extrait de naissance et déclaration de non condamnation pour chacun des associés en Nom Collectif.

Pièces supplémentaires à fournir :

- > Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- > Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- >Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- > Si étranger (voir droit d'exercer une activité).
- > Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

¥ FRAIS

- > 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- > 37,45 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce si création (Chèque uniquement).
- ou 69,56 € si achat, donation, apport location gérance. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr



Tél.: 04 67 72 72 00